

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique, de la biodiversité et
des négociations internationales
sur le climat et la nature

Arrêté du 30 juillet 2026

complétant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable, ouvert au titre de l'année 2026

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012, portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable et notamment son article 17 ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2012 modifié relatif aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable ;

Vu l'arrêté du 25 février 2026 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable, ouvert au titre de l'année 2026,

Arrêtent

Article 1^{er}

L'article premier de l'arrêté du 25 février 2026 susvisé est complété comme suit :

« Sont adjoints au jury pour l'oral d'admission les personnes désignées ci-après :

Mme ANDREAU Maryline, technicienne supérieure en chef du développement durable ;

M. FERREIRA Yoann, ingénieur des travaux publics de l'Etat ;
Mme LAPORTHE Séverine, technicienne supérieure en chef du développement durable ;
Mme PECHEUX Murielle, technicienne supérieure en chef du développement durable ;
Mme PELLET Audrey, ingénieure des travaux publics de l'Etat ;
M. REMY Guillaume, attaché principal d'administration de l'Etat.

Article 2

La directrice des ressources humaines du ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 30 juillet 2026

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité
et des négociations internationales sur le climat et la nature,

Pour la ministre et par délégation

La cheffe du bureau des recrutements par concours

Nathalie LEYNAUD

2026 07 30 09 :44 :12